



Formation professionnelle pour les adultes

Brevet Professionnel (BP) **Aménagements Paysagers (AP)**

Devenez jardinier-paysagiste

Objectifs de la formation

- Vous assurer une **formation professionnelle** dynamique avec des apports de connaissances générales, techniques et pratiques dans le domaine des **travaux paysagers**
- Vous permettre d'obtenir un diplôme de niveau 4, et préparer votre insertion professionnelle comme **ouvrier paysagiste hautement qualifié en travaux paysagers** avec évolution de carrière possible vers un emploi de chef d'équipe

Points forts de la formation

- **4 ha d'espaces verts** sur l'établissement, entièrement dédiés aux **activités pratiques**
- Des **équipements pédagogiques innovants** et une **halle "paysage-environnement"** de 800m² disposant d'ateliers bois, métaux et machinisme
- Un établissement reconnu pour ses compétences en matière de gestion différenciée des espaces verts
- Une **formation rémunérée et intégralement prise en charge** par la Région des Pays de la Loire et l'Union Européenne pour les demandeurs d'emploi (dans le cadre du programme régional « VISA MÉTIERS », sous réserve d'éligibilité et d'accord de financement)

Méthodes variées

- Une organisation pédagogique proposée sous forme **modularisée** et **professionnalisante**, permettant une individualisation des parcours de formation
- Une formation axée sur l'acquisition de véritables **compétences professionnelles**
- Une **alternance** forte entre séquences de formation en centre (1 000 h) et **stages** en entreprise de paysage ou en collectivités (420 h – soit 3 mois sur l'année)



**Une réponse adaptée à votre projet professionnel
sur des métiers qui recrutent**

Conditions d'admission

- Remplir l'**une des conditions** suivantes :
- Être titulaire d'un CAP ou d'un BEP ou d'un BPA et justifier d'au moins 1 année d'activité professionnelle tout secteur temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat).
- Justifier d'1 année d'activité professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) dans le secteur correspondant aux finalités du diplôme.
- Justifier de 3 années d'expérience professionnelle temps plein (activité salariée et/ou stages et/ou bénévolat) tout secteur

Principales compétences et activités ciblées

- **Organiser et réaliser un chantier d'entretien d'espaces verts** : proposer des modalités de gestion différenciée : modalités d'entretien, entretien des surfaces enherbées : tonte, fauche, entretien des surfaces plantées : tailles spécifiques, tailles droites, paillages, utilisation et entretien du petit matériel : tondeuse, taille haie, débroussailleuse, souffleur.
- **Organiser et réaliser un chantier de végétalisation** : réalisation de semis : gazon, prairie, fleurissement, réalisation de plantations : arbres, arbustes, herbacées, conduite du matériel : tracteur attelé, mini pelle, composer et proposer des massifs d'ornement : association des plantes.
- **Organiser et réaliser un chantier de construction simple** : réalisation de dallages, de petites constructions : murets, clôtures, réalisation de constructions bois et végétales : clôtures, mobiliers.
- **Organiser et réaliser l'entretien d'un espace rural** : entretien des haies bocagères, bords de cours d'eau, étangs, travaux de bûcheronnage, utilisation et entretien du matériel : tronçonneuse, broyeur.
- **Appliquer des tailles et soins adaptés aux arbres** : réaliser un « diagnostic simple » : milieu, état sanitaire, enjeux, préconiser et réaliser des soins : tailles douces, soins au sol.
- **Réaliser la taille de fruitiers à pépins** : réalisation de tailles de formation et sanitaires, tailles de fructification, utilisation et entretien du petit matériel : sécateurs, sécateurs de force.
- **Principales connaissances associées** : les écosystèmes, agroécologie et biologie végétale, les végétaux et leur utilisation, les techniques de gestion et d'aménagement, santé et Sécurité au Travail (SST), Certificat Individuel d'Application des Produits Phytosanitaires (Certiphyto)

- **Validation du diplôme** selon le principe des **Unités Capitalisables (UC)**, avec certaines évaluations en situations professionnelles
- Obtention du diplôme lorsque les **6 Unités Capitalisables (UC) constitutives du BP « Aménagements Paysagers »** sont acquises. Le bénéfice des UC acquises est conservé à vie (le candidat peut représenter la ou les UC manquantes).

Insertion professionnelle

- Encadrant technique en Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT)
- Agent d'espaces verts en collectivité territoriale
- Ouvrier qualifié en entreprise de paysage
- Agent d'entretien en camping
- Entretien des jardins, service à la personne

